

Et si la personne nous demande de la tutoyer ?

Est-ce qu'on a le droit ? Dans les formations d'aides à domicile, c'est très certainement la question qui revient le plus souvent. Est-ce qu'on a le droit de donner des médicaments, de faire une toilette, de prendre un café avec la personne, d'accepter des étrennes ? Et, donc, est-ce qu'on a le droit de tutoyer la personne ?

Quand on renvoie la question à un groupe en formation, les avis sont généralement très partagés, entre les aides à domicile qui ne voient pas là où il y aurait un problème à tutoyer une personne âgée (un « papy » ou une « mamie »), et celles qui considèrent qu'il faut savoir tenir ses distances...

En fait, est-ce que l'on manque de respect à quelqu'un quand on le tutoie ? Dans une relation professionnelle, en serait-il autrement que dans la vie au quotidien ? Le tutoiement, est-ce vraiment une « porte ouverte » sur des dérives ? Exprime-t-il forcément l'indicateur d'une certaine familiarité qui fait que la personne aidée va bientôt assaillir l'aide à domicile de diverses demandes de « services », y compris en dehors des heures d'intervention ?

Bref, quelles règles peut-on se donner ? D'emblée, on va vouvoyer la personne aidée car, dans notre pays, c'est la règle générale. En tout cas, il n'y a pas à s'offusquer si la personne aidée tutoie « son » aide à domicile, à plus forte raison qu'il peut y avoir cinquante ou soixante ans de différence d'âge.

Il ne s'agit pas non plus d'arriver à des situations aberrantes qui verraient deux personnes se tutoyer avant, parce qu'elles se connaissent depuis très, très longtemps, et maintenant une aide à domicile vouvoyer une personne aidée, ou même l'inverse, parce qu'on est dans une relation professionnelle...

« Ne pas s'interdire de réfléchir »...

Ainsi, le bon sens doit l'emporter. Ceci dit, en aucun cas, l'aide à domicile ne doit prendre l'initiative du tutoiement. Mais si la personne aidée pré-



fère qu'on la tutoie et si cela ne heurte pas l'éducation de l'aide à domicile, si l'on est certain que cela ne posera pas de problèmes avec les membres de la famille, alors pourquoi pas ?

Et ce n'est pas parce que la personne aidée a demandé à une aide à domicile de la tutoyer que ses collègues doivent s'arroger le droit d'en faire autant.

D'une façon générale, toute généralisation, même portée par les meilleurs sentiments, n'est pas adaptée au champ des relations humaines. Et dans ce cas précis, comme l'écrit Thierry Darnaud, « *s'entêter dans un vouvoiement forcené peut être vécu comme une blessure par certaines personnes âgées qui vont vivre ce refus comme un refus de se mettre à leur niveau, ce qui est aussi une forme de maltraitance* »⁽¹⁾...



(1) – Thierry Darnaud, « Faut-il tutoyer ou vouvoyer les personnes âgées ? » (pp. 31 et 32), *Papé et sa maison de retraite – Regards croisés sur le quotidien*, Lyon, Chronique Sociale, 2004.

Mais, rappelons-le, une professionnelle n'a pas à prendre elle-même l'initiative du tutoiement, et elle ne doit pas s'interdire de réfléchir un peu avant d'accepter de tutoyer une personne. Après, s'il y a des consignes strictes dans un service, il s'agit de les respecter scrupuleusement, tout en cherchant à en discuter sur le fond lors d'une prochaine réunion...